

## Un mot du rédacteur

Bienvenue au dernier numéro de *Una Voce* pour la saison 2006-2007. Bien que ce soit le « dernier » numéro, il comprend plusieurs « premières ».

En effet, c'est la première fois que *UV* publie quatre numéros en une même saison depuis plusieurs années. Il est toujours difficile de livrer quatre numéros par la poste conventionnelle – le temps de rédiger, de traduire, de faire la mise en page, d'imprimer, de poster et de distribuer *UV* fait en sorte qu'il est difficile de compresser quatre numéros à l'intérieur de la plus courte saison de nos orchestres.

Par conséquent, nous tentons une autre première – un numéro de *UV* en ligne. Nous espérons que chacun de nos 1 100 musiciens et musiciennes membres pourront se prévaloir de ce numéro. Plusieurs débats ont eu lieu sur la question d'une publication immatérielle, mais la publication sur papier semble toujours l'emporter. Malgré toute la technologie électronique à notre portée, le format papier nous intéresse toujours (peut-être parce que les orchestres utilisent encore la musique en feuille).

Le présent numéro présente aussi en première un contenu « préalable à la Convention de la FAM ». Trois personnes ont posé leur candidature au poste de vice-président du Canada à la FAM (une autre première), et nous avons invité chacun d'eux à « faire campagne » auprès de nos membres.

### Répertoire de l'OMOSC

À ce jour, vous devriez avoir reçu le plus récent Répertoire de l'OMOSC. Un répertoire de 1 100 musiciens et musiciennes risque de comprendre des erreurs ou de nécessiter des modifications. N'hésitez pas à me transmettre directement toute modification à [aslanshowe@telus.net](mailto:aslanshowe@telus.net).

Je vous souhaite un merveilleux été. Votre humble serviteur,  
Bob Fraser  
Rédacteur, *Una Voce* - Secrétaire, OMOSC

## Édition 2007 de la conférence de l'OMOSC

### Francine Schutzman, présidente, OMOSC

Cet été, la conférence de l'OMOSC aura lieu à Sainte-Foy, Québec, du 8 au 12 août. L'horaire sera mis au point au moment où certaines personnes auront confirmé leur disponibilité. Comme toujours, chaque orchestre présentera un rapport. La Caisse RBE-EFAM, le personnel dévoué de la Division des services symphoniques de la FAM et Katherine Carleton,

directrice exécutive d'Orchestres Canada, feront également des présentations. Comme plusieurs le savent déjà, en juin, Bobby Herriot quittera son poste de vice-président de la FAM du Canada. Nous le remercions du travail qu'il a accompli au profit des musiciens et musiciennes du Canada, et nous anticipons accueillir le nouveau vice-président à la conférence. Auquel cas, tous les candidats ont été invités! Nous leur avons demandé d'écrire un mot dans le présent numéro de *Una Voce* afin que vous connaissiez quelque peu la personne qui représentera les Canadiens et Canadiennes à la FAM pour les prochaines années.

Le clou de la conférence sera un élément nouveau pour l'OMOSC : un atelier bilingue sur la négociation aura lieu le 9 août et sera animé par Michael Wright (en anglais) et Claude Melançon (en français). Une traduction simultanée sera offerte. Nous espérons que cet atelier stimulera les observateurs à participer à la conférence tout au moins cette journée-là. Nous aimerions offrir de tels services de traduction pour toute la durée de la conférence à chaque année, mais les coûts sont faramineux.

Nous espérons que le conseiller Paul Boulian sera en mesure de faire une présentation sur les résultats de la Elephant Task Force de la American Symphony Orchestra League. Cela porte sur l'évolution des auditorios. J'ai entendu cette présentation à Ottawa et je croyais qu'elle pourrait intéresser tous les délégués.

Nous parlerons également du déroulement de la Convention de la FAM, qui aura lieu à Las Vegas du 18 au 20 juin, et de la Conférence canadienne de la FAM qui aura lieu au même endroit les 16 et 17 juin. L'OMOSC enverra trois délégués à la Conférence canadienne et à la Convention de la FAM à la fois, notamment Dan Blackman, Bob Fraser et moi-même. En tant que délégués d'une conférence des artistes exécutants, nous n'avons pas de droit de vote, mais nous pouvons faire entendre nos voix, et nous pouvons témoigner devant les comités qui examinent les diverses propositions déposées avant la convention (consulter le numéro de mai du *International Musician*). Cette convention se révèle une convention litigieuse. Nous lutterons contre le projet d'augmentation des cotisations syndicales à la fédération pour les musiciens d'orchestres symphoniques, et nous vous demandons de pousser les délégués de votre section locale à faire de même. Nous espérons annoncer notre succès à la conférence de l'OMOSC. J'aimerais ajouter que c'est l'une des raisons essentielles de participer aux activités de votre section locale de la FAM. Vous aurez non seulement un meilleur contrôle sur votre destin, mais si vous participez à la Convention de la FAM à titre de délégué de votre section locale, vous aurez aussi le droit de vote.

Au plaisir de vous rencontrer en grand nombre à Sainte-Foy cet été.

## Négociations avec la SRC

**Francine Schutzman, présidente, OMOSC**

Je suis heureuse de vous faire part que les négociations avec la SRC sont enfin terminées, près d'un an après l'échéance de la dernière entente. L'entente a été prolongée de six mois, et une équipe composée de représentants locaux, de membres du personnel de la FAM et moi-même a consacré quatre semaines distinctes à forger une nouvelle entente. Cette ronde de négociations auprès de la SRC a certainement été l'une des plus difficiles que je connaisse – le résultat des problèmes financiers éternels de la SRC et de son désir de réorganiser l'entente de façon à profiter d'une plus grande souplesse. Alors que je rédige le présent texte, la préparation d'un protocole d'accord est en cours, et il est possible qu'au moment où vous lirez le présent numéro de *Una Voce*, vous aurez déjà voté pour l'accord, sinon, je vous demande avec insistance de l'accepter. Nous avons gagné certains points et en avons perdu certains autres, mais nous avons été fermes sur des enjeux qui nous tenaient à cœur.

L'un des plus importants aspects de la nouvelle entente, à mon avis, est le fait que nous avons conservé l'article selon lequel tous les membres d'un orchestre seront rémunérés lors de la diffusion d'un concert d'orchestre en extérieur, que leur participation soit nécessaire ou non pour ce concert. Cet enjeu a été un point de friction pendant plusieurs années avec la SRC. Nous avons discuté des modifications possibles à cet article – y compris à la conférence de l'OMOSC l'an passé – mais tout scénario que nous avons imaginé était truffé de difficultés et d'éléments d'injustice inhérents. Au bout du compte, la SRC jouit de tarifs spéciaux plus faibles (et en jouit depuis plusieurs années) lorsqu'il s'agit d'enregistrer tout l'orchestre. Nos orchestres sont des entités, non pas une collection de divers instruments dont certains peuvent être jugés plus importants que d'autres. Si un réalisateur de la SRC veut enregistrer un concert en réduisant les instruments à cordes, par exemple, et ne pas payer tout le groupe, d'autres dispositions lui permettent de le faire.

L'entente comprendra un nouvel article qui traite de la réalisation d'un produit commercialisable à partir de concerts en direct. L'article prévoit un tarif plus favorable que celui de la nouvelle entente, notamment la Symphonic Live Recording Agreement, qui a été ratifiée par les musiciens de la FAM l'an passé. Le tarif comme tel varie selon la durée du concert, bien que dans une fourchette de 300 \$, et dont des séances partielles au besoin, d'une durée d'au plus 60 minutes, doivent être payées en excédent du tarif de base. Comme le prévoit aussi la Symphonic Live Recording Agreement, chaque projet est sujet à la ratification des musiciens au scrutin secret.

La durée de l'entente est de quatre ans, notamment jusqu'en 2010 (y compris l'année qui est déjà passée depuis l'échéance de la dernière entente), avec une augmentation annuelle moyenne de 2,5 %. Le régime de retraite grimpera à 11 %. Ce sont là de bonnes nouvelles. La mauvaise nouvelle, c'est que la SRC a réduit de façon marquée le montant qu'elle garantit de dépenser pour des musiciens de la FAM. Toutefois, l'argent porté au crédit de cette garantie sera versé directement aux musiciens, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé.

J'oserais dire que chacune des parties croyait avoir fait des gains mais avoir également cédé bien des choses. Quelqu'un m'a dit que c'était là un signe de négociations bien réussies.

## UNA VOCE

la publication officielle de l'Organisation des musiciens d'orchestres symphoniques du Canada, est publiée à la fois en français et en anglais quatre fois par année, notamment en octobre, en décembre, en février et en avril. Les dates limites pour la réception du contenu non traduit sont le 15 septembre, le 15 novembre, le 15 janvier et le 15 mars.

Vous pouvez obtenir des renseignements par le biais du site Web de l'OMOSC, sous la rubrique « Ressources » à [www.ocsm-omosc.org](http://www.ocsm-omosc.org).

**rédacteur – Robert Fraser**

### les directeurs de l'OMOSC

présidente (2005-07)  
1er vice-président (2006-08)  
2ème vice-présidente (2005-07)  
secrétaire (2006-08)  
trésorier (2006-08)

Francine Schutzman  
Daniel Blackman  
Barbara Hankins  
Robert Fraser  
Jeff Garrett

### délégués des orchestres de l'OMOSC

Calgary Philharmonic Orchestra	Mike Thomson
Canadian Opera Company Orchestra	Colleen Cook
Edmonton Symphony Orchestra	Edith Stacey
Hamilton Philharmonic Orchestra	Elsbeth Thomson
Kitchener-Waterloo Symphony Orchestra	Katherine Robertson
National Arts Centre Orchestra	David Thies-Thompson
National Ballet of Canada Orchestra	Richard Sandals
Orchestra London Canada	David Pell
Orchestre Métropolitain du Grand Montréal	Monique Lagacé
Orchestre Symphonique de Montréal	Vivian Lee
Orchestre Symphonique de Québec	Marc Moscovich
Regina Symphony Orchestra	Gary Borton
Saskatoon Symphony Orchestra	Arlene Shiplett
Symphony Nova Scotia	Suzanne Lemieux
Thunder Bay Symphony Orchestra	Erin Brophay
Toronto Symphony Orchestra	Frank Morphy
Vancouver Symphony Orchestra	Karen Foster
Victoria Symphony	Kenji Fuse
Windsor Symphony Orchestra	Greg Sheldon
Winnipeg Symphony Orchestra	Arlene Dahl

## Candidats pour la poste de vice-président du Canada à la FAM

### David Jandrisch

Au début des années 1970, la Conférence canadienne de la FAM, néophyte à l'époque, a ajouté une journée intitulée « Symposium symphonique » précédant la conférence habituelle de deux jours. Sam Levine a conçu et présidé cette assemblée qui visait à renseigner les représentants des sections locales sur les désirs et les besoins des musiciens et musiciennes d'orchestres symphoniques membres des sections canadiennes. La participation des membres à cette assemblée était parallèle à leur participation à la conférence en tant que délégué. Le prolongement du symposium à des assemblées ultérieures en a confirmé son succès, les représentants des musiciens et musiciennes y étant invités, et la participation étant telle que des journées ont été ajoutées avant le symposium afin de permettre aux membres de se réunir indépendamment. Ultérieurement, l'OMOSC a vu le jour, et a servi de « bras » à la conférence. Alors que John Trembath était président de l'OMOSC, et que je présidais la conférence, j'ai encouragé John à faire une demande à la FAM de reconnaître la conférence. Il l'a fait, et vous en connaissez le déroulement.

Cette petite anecdote vise simplement à vous montrer que tout au long de ma carrière, à titre de représentant d'une section canadienne, président de la Conférence canadienne et vice-président du Canada, j'ai toujours pensé qu'il était extrêmement important, pour la FAM et pour les musiciens et musiciennes d'orchestres symphoniques de notre pays, d'entretenir une bonne relation entre l'OMOSC et la FAM.

Lorsque je me suis présenté de nouveau comme candidat au poste de vice-président au dernier congrès, deux points de mon programme électoral visaient particulièrement les musiciens et musiciennes d'orchestres symphoniques. Le premier affirmait que j'allais réembaucher Michael Wright comme avocat-conseil, et le deuxième touchait le paiement des droits connexes aux musiciens et musiciennes d'orchestres symphoniques. En effet, on vous doit des millions de dollars! En 2005, j'ai proclamé qu'un paiement partiel serait versé aux musiciens et musiciennes avant la fin de l'année. Les administrateurs actuels ne semblent pas croire que ce paiement est assez important, puisqu'ils n'en ont pas fait une priorité au cours des quatre dernières années. Moi, j'y crois! Et si je suis élu, je promets que les versements seront effectués avant la fin de 2007. Ce n'est qu'avec votre appui que je pourrai concrétiser ces promesses.

David Jandrisch, Membre section locale 190 (Winnipeg); ancien vice-président du Canada à la FAM

### Len Lytwyn

Je remercie la présidente, Francine Schutzman, d'avoir permis à tous les musiciens qui se portent candidats à ce poste l'occasion de présenter certaines de leurs idées personnelles sur le « concept » et la participation aux conférences des artistes exécutants en tant que sociétés membres à l'intérieur de la FAM.

Chaque conférence a le droit de présenter des résolutions et de débattre à vote ouvert les raisons qui ont motivé leur adoption. Comme nous le savons tous, les conférences ont aussi un mot à dire sur tous les points à l'étude à l'intérieur d'un congrès. C'est là, bien entendu, l'un des nombreux aspects des conférences d'artistes exécutants, mais c'est peut-être le plus essentiel.

À la lumière des divers genres musicaux selon lesquels les membres de la FAM exercent un emploi lucratif, je crois que l'existence des conférences d'artistes exécutants et leur participation dynamique à l'ensemble du processus décisionnel de la FAM sont absolument essentielles.

À mon avis, le temps est venu de créer de nouvelles conférences d'artistes exécutants à l'intention des musiciens et musiciennes indépendants/itinérants/non itinérants qui font des représentations en tant que membres permanents de spectacles musicaux autonomes, et des artistes exécutants potentiels ayant leurs propres intérêts communs uniques, auxquels la FAM et les sections locales sont incapables de répondre et/ou appuyer étant donné la structure actuelle de nos règlements. À cet effet, il existe bon nombre de ces artistes potentiels qui ne sont pas membres et qui, pour la plupart, ne voient aucune raison valable de se joindre à nous, sauf s'ils doivent obtenir un permis pour offrir un spectacle aux États-Unis. J'admets tout de même qu'il serait extrêmement difficile d'organiser une conférence d'artistes exécutants à partir de ces secteurs de présentations.

De plus, dans cette même optique, et au moment où ces renseignements seront diffusés aux membres de l'OMOSC, tous auront eu l'occasion de lire mon « Avis de candidature » publié dans le numéro de mai 2007 du *International Musician*. Vous y découvrirez ma participation comme membre du conseil exécutif, représentant d'affaires, vice-président et président de la section locale 149.

...voir « Len Lytwyn » page 4

### Bill Skolnik

La FAM doit affronter bon nombre d'enjeux aujourd'hui, mais l'un de ces enjeux est demeuré constant, du moins depuis mon adhésion. Cet enjeu vise la communication et la transparence entre les membres de la FAM et les administrateurs et le personnel de la FAM. C'est pourquoi j'apprécie l'occasion de m'adresser aux membres de l'OMOSC. Je remercie particulièrement Francine Schutzman et Bob Fraser d'avoir eu l'idée d'intégrer une chronique des candidats et de l'avoir réalisée.

Comme vous tous, j'ai joui d'une formation musicale classique. J'ai étudié le piano, la voix, l'harmonie et le contrepoint au Royal Conservatory of Music à Toronto. Contrairement à vous tous, je n'ai jamais participé à des représentations de musique classique. Pendant près de 20 ans de carrière comme musicien indépendant, mon travail a surtout été axé dans le domaine du théâtre et des enregistrements de films, à la télé et à la radio. J'ai travaillé partout au Canada et aux États-Unis. J'ai habité dans l'Ouest canadien pendant huit ans; six ans à Vancouver et deux ans à Calgary. Pendant quelques années j'ai été membre de trois sections locales, notamment Vancouver (145), Calgary (547) et Toronto (149). Je suis revenu à mes racines classiques lorsque j'ai accepté un poste comme réalisateur de musique pour le compte de la radio de la SRC. J'ai enregistré et programmé des orchestres, de la musique de chambre et des concerts. J'ai aussi commandé des œuvres de compositeurs canadiens. J'ai eu le privilège d'entendre des représentations de chacun des orchestres membres de l'OMOSC, et j'ai assisté aux représentations sur place de plus de la moitié de ces orchestres.

Pour moi, l'OMOSC joue plusieurs rôles essentiels à la FAM. En voici quelques-uns.

Notre pays affiche une riche tradition d'orchestres, qui à un moment donné, était représentée par des orchestres régionaux et des orchestres de la radio. Sauf pour un, tous les orchestres de la radio ont disparu. Néanmoins, la SRC demeure la pierre angulaire musicale de notre pays. La SRC est le plus important employeur unique de musiciens et musiciennes au monde. La FAM ne favorise pas un style de musique par rapport à un autre, et ne peut le faire. La FAM, à juste titre, doit défendre les droits de tous ses membres et des divers arts musicaux qu'ils représentent. Comme nous le savons tous, la musique classique est sur la sellette à la SRC. Par conséquent, l'OMOSC doit agir comme gardienne de la musique classique sur nos ondes nationales. J'aimerais que la DSS du Canada adopte un nouveau rôle comme défenseur des orchestres auprès de la SRC.

...voir « Bill Skolnik » page 4

**Len Lytwyn**  
(à suivre de page 3)

Les membres de l'OMOSC seront possiblement intéressés de savoir qu'en matière de représentation pour et par les divers secteurs de présentations à l'intérieur de notre organisation, j'ai proposé, alors que j'étais président de la section 149, des modifications aux règlements de la section visant à obliger chaque membre élu au conseil exécutif n'étant pas affecté à un poste de représenter un secteur particulier des membres exécutants. J'avais alors conclu qu'un musicien professionnel membre, qui vie de son emploi dans un domaine particulier, par exemple, un musicien ou une musicienne faisant partie d'un orchestre maison du domaine des comédies musicales, ne pourrait certainement pas représenter les intérêts communs des musiciens et musiciennes faisant partie d'un groupe mis sur pied et géré par les membres en tant que partenaires commerciaux. Réciproquement, un musicien ou une musicienne membre/partenaire d'un groupe lui permettant de gagner sa vie, qui est élu au conseil exécutif, ne peut représenter de façon appropriée les intérêts particuliers et uniques d'un musicien ou d'une musicienne du domaine du théâtre lorsque le conseil exécutif doit prendre des décisions au sujet de son milieu de travail; bien que la responsabilité inhérente de chacun des membres élus au conseil soit de représenter tous les milieux de travail des membres. Pour prendre des décisions appropriées et justes, le conseil de la section doit nécessairement être composé de membres œuvrant dans ces domaines de présentations musicales particuliers et variés. Ce fut là mon effort pour entraîner une structure de conseil représentative. Le conseil pourrait ensuite prendre appui sur l'expérience et l'influence particulières des membres individuels qui œuvrent dans un secteur particulier lors de la prise de décisions ayant un effet sur les divers secteurs de présentations.

L'aspect intéressant de mon projet de structure du conseil était qu'un nombre exceptionnellement élevé de musiciens d'orchestres ont participé à cette assemblée générale. À la suite d'un long débat en faveur, et contre, cette proposition, ce sont les musiciens d'orchestres (et d'autres) qui ont voté en appui de ces modifications qui ont été acceptées. Cette acceptation nécessitait un vote majoritaire des deux tiers. Cette décision de l'assemblée générale de la section a fait l'objet d'un appel à la FAM qui l'a jugée « inconstitutionnelle ». Par conséquent, cette nouvelle structure n'a jamais été mise en place. Je pourrais encore vous en dire long sur cette affaire, mais ce sera pour une autre fois. J'ai toutefois été agréablement surpris lorsqu'en 1995, à mon retour au bureau canadien, j'ai appris que mon concept de représentation initial existait maintenant sous forme de conférences d'artistes exécutants.

Cette expérience a aussi piqué mon intérêt alors que j'essaie de comprendre les raisons

pour lesquelles mon projet de structure de conseil avait été jugé « inconstitutionnel » alors qu'il avait un effet sur la « Constitution et règlements » de la FAM. Cela m'a incité à examiner l'ouvrage *Robert's Rules of Order*. En passant, je suis toujours en désaccord avec la décision de la FAM!

Pour terminer, et en ce qui touche mon programme électoral, j'ai récemment transmis les renseignements au sujet de ma campagne à tous les délégués canadiens. J'ai aussi remis un exemplaire à votre rédacteur qui, m'a-t-il dit, pourra l'afficher en direct à tout membre qui en fera la demande.

J'espère que vous prendrez quelques instants pour prendre connaissance de ces renseignements qui comprennent également mes coordonnées au cas où un membre de l'OMOSC voudrait communiquer avec moi au sujet de ma campagne. Vos idées et vos commentaires seraient appréciés.

Veuillez agréer mes salutations les meilleures,

Len Lytwyn  
Membre, section locale 149 et votre choix au poste de vice-président du Canada, FAM.

**Bill Skolnik**  
(à suivre de page 3)

La DSS du Canada peut être aussi familière avec les dispositions du contrat entre les orchestres et la SRC qu'elle ne l'est avec les contrats des orchestres locaux. Prévoyons une rencontre entre la DSS du Canada et les réalisateurs de musique régionaux afin de lancer la communication entre eux et les orchestres de leur territoire, et de présenter à la SRC les idées des musiciens et musiciennes en matière de diffusion. Il n'est pas nécessaire d'attendre que les gestionnaires se chargent de vendre notre salade.

L'OMOSC, tout comme l'ICSOM et la ROPA, est essentielle à la FAM puisqu'elle représente notre unique modèle d'effectif réel. Au théâtre, les orchestres changent avec les spectacles. Les musiciens de l'industrie du disque ne font pas partie d'ensembles stables, à plus forte raison d'un orchestre. Les pigistes sont des travailleurs autonomes qui ont besoin d'une association professionnelle autant qu'ils ont besoin d'organisation. Je crois en nos liens avec le mouvement syndical, et je crois que les orchestres de l'OMOSC et leurs conventions collectives arbitraires sont des symboles tangibles de ces liens. Les éléments essentiels de l'OMOSC, l'ICSOM et la ROPA ne changent presque jamais. Ils sont le fondement de notre mouvement, et un exemple conséquent et fiable de notre raison d'être pour le bien-être de tous les musiciens et musiciennes.

Au début, j'ai mentionné l'importance de la transparence. Bien que cet enjeu fasse l'unanimité, il n'est pas conséquent partout au

Canada. Certains orchestres de l'OMOSC entretiennent d'excellentes relations avec leur section locale; d'autres – moins qu'excellentes. Nous pouvons cerner les partenariats réussis et appliquer les principes utilisés dans ces modèles à tous les orchestres et leurs sections. Cette démarche ne peut se réaliser sans l'étroite collaboration de l'OMOSC et des sections, mais servira à renforcer notre organisation.

Tous les membres d'un orchestre doivent se sentir en sécurité. Les musiciens et musiciennes doivent être confiants que leur section aura les ressources nécessaires pour lutter vigoureusement dans le cas d'un sérieux grief. Nous devons trouver les moyens d'offrir ce genre de bien-être à toutes les sections des orchestres de l'OMOSC et une tranquillité d'esprit à tous les musiciens et musiciennes membres d'un orchestre.

Ma chronique tire à sa fin, et je venais tout juste de commencer. N'hésitez pas à communiquer avec moi au sujet de ma candidature, à la maison, par téléphone au 905-279-2943 ou par courriel à [billskolnik@sympatico.ca](mailto:billskolnik@sympatico.ca). Pour tout autre renseignement, vous pouvez communiquer avec moi à l'Association de l'orchestre symphonique de Toronto, par téléphone au 416-421-1020, poste 235 ou par courriel à [bskolnik@torontomusicians.org](mailto:bskolnik@torontomusicians.org).

Je vous remercie de votre écoute.

Bill Skolnik  
Directeur exécutif et membre du Conseil  
Association des musiciens et musiciennes de Toronto  
Section locale 149